

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2019**

Délibération : **N° 2019-12-159**  
 OBJET : **ZAC DE VIRELOUP - APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES DE  
CESSION DE TERRAIN**  
 Nomenclature : **2.1.6**

**En exercice** : 29 membres  
**Présents** : 23  
**Pouvoirs** : 5  
**Absent** : 1  
**Votants** : 28

Délibération comportant :

Annexe : 2019 12 159 -  
ANNEXE ZAC Vireloup  
CCCT.pdf

Le seize décembre deux mille dix-neuf, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le six décembre deux mille dix neuf, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Les membres présents en séance :**

Alain ROYER, Catherine CADOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Michel RINCE, Damien CLOUET, Gwénola LEBRETON, Yvon LERAT, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Elisabeth VENTROUX, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Gwenn BOULZENEC, Hélène JALIN

**Les membres ayant donné un pouvoir :**

Gil RANNOU donne pouvoir à Philippe LEBASTARD, Thierry GICQUEL donne pouvoir à Mickaël MENDES, Elisa DRION donne pouvoir à Alain ROYER, Isabelle GROLLEAU donne pouvoir à Valérie ROBERT, Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Aurora ROOKE

**Le membre absent** : Chantal PERRUCHET

**Rapporteur** : Monsieur Philippe LEBASTARD

La Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Vireloup a été créée par délibération en date du 3 décembre 2004, en vue de la réalisation d'un programme de logements. Par délibération en date du 20 septembre 2010, le périmètre de l'opération et le dossier de création de la ZAC ont été modifiés.

Le dossier de réalisation de la ZAC comportant notamment le programme prévisionnel de construction et les modalités financières prévisionnelles de financement, ainsi que le programme des équipements publics ont été approuvés par délibérations en date du 21 février 2011.

Une convention publique d'aménagement a été signée entre la commune et la SELA, le 27 décembre 2004. La convention étant arrivée à son terme le 31 décembre 2018 tandis que l'opération n'était pas achevée, la commune de Treillières a souhaité à nouveau concéder la ZAC de Vireloup à un aménageur afin d'achever cette opération. Ainsi, la nouvelle concession d'aménagement a été confiée au groupement METAY/ VAL D'ERDRE PROMOTION par délibération en date du 1er juillet 2019, le traité de concession ayant été notifié à l'aménageur le 31 juillet 2019.

En vertu de l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme, un Cahier des Charges de Cession de Terrain (CCCT) doit accompagner la cession ou la concession d'usage de chacun des terrains sis dans le périmètre d'une ZAC. Ce CCCT est le document contractuel entre l'aménageur et l'acquéreur qui précise les conditions de cession des terrains de l'opération. Il est approuvé à chaque cession par le Maire. Il doit indiquer le nombre de mètres carrés de

Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20191216-2019-12-159-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2019  
Date de réception préfecture : 19/12/2019

surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée. Il peut en outre fixer des prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone.

Compte tenu du changement d'aménageur, le CCCT doit être modifié. L'aménageur de la ZAC a établi le CCT soumis aujourd'hui à l'approbation du conseil municipal.

Ce Cahier des charges constitue le document de base. La surface de plancher autorisée sera précisée à chaque cession.

**Il est proposé aux membres du conseil municipal :**

- **D'APPROUVER le cahier des charges de cession des terrains et ses annexes, tel qu'annexé à la présente délibération,**
- **D'AUTORISER le Maire à signer ledit cahier des charges et tout document y afférent,**
- **D'AUTORISER le Maire à valider la surface de plancher autorisée à chaque cession.**

**Délibération adoptée par 22 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 6.**

Abstentions : Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Gwenn BOULZENNEC, Hélène JALIN

Pour extrait conforme.

Treillières, le 16 décembre 2019  
Le Maire, Alain ROYER.



Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20191216-2019-12-159-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2019  
Date de réception préfecture : 19/12/2019